

LA TOURMENTE DES INVENTAIRES, 6 MARS 1906

Saint-Pierre-sur-Orthe

Le 6 mars 1906, le curé de Saint-Pierre-sur-Orthe, Henri Ludovic Forget, le maire, Almiré Létard, et les habitants vont connaître une journée particulièrement agitée liée à la loi de séparation des églises et de l'état.

Cette loi a été adoptée le 9 décembre 1905, à l'initiative d'Aristide Briand, député socialiste. Elle met fin au Concordat qui avait été promulgué le 8 avril 1802 et concerne les religions alors présentes en France : le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme.

L'article III de la loi stipule que les agents de l'administration des domaines devront procéder à l'inventaire complet des églises. Une circulaire contient une phrase provocatrice qui va mettre le feu aux poudres : *« les agents chargés de l'inventaire demanderont l'ouverture des Tabernacles »*.

A Saint-Pierre-sur-Orthe, comme en de nombreux autres villages, les habitants pensent que l'opération des inventaires est une profanation. En effet, si les catholiques ont, dans l'ensemble, accepté la loi de Séparation, ils refusent qu'on « pille » leurs églises.

En fait, c'est tout un peuple rural, attaché à ses églises et à ses dévotions traditionnelles qui va protester.

Le curé est prévenu plusieurs jours à l'avance de la date de l'inventaire. Le 6 mars 1906, dès sept heures, les gendarmes prennent position autour de l'église où une douzaine d'opposants sont enfermés depuis la veille et sonnent le tocsin à toute volée. Le correspondant du journal *l'Echo de la Mayenne*, lui aussi présent, écrira que *« la faiblesse notoire des portes de l'édifice a été renforcée par d'énormes bûches. »*

Les habitants, même ceux des hameaux les plus éloignés, sont arrivés en nombre et empêchent les agents d'entrer dans l'église.

A neuf heures arrive le délégué du gouvernement qui demande qu'on lui ouvre les portes. Très solennellement le curé lui répondra : *« Au jour de mon installation, on m'a confié la garde de cette vieille église et je trahirais mes serments si je vous en livrais les clés »*.

« Devant cette opposition et l'attitude de la foule, les gendarmes demandèrent télégraphiquement des ordres à la préfecture », poursuit le correspondant de *l'Echo*, *« la réponse arrive une heure et demie plus tard. Aux sommations suprêmes est opposé un refus catégorique. La force armée écarte la foule qui manifeste avec une énergie grandissante. C'est la porte de Mauny qui supporte l'assaut. La porte est mise en pièces. Restent encore les troncs d'arbres qui résistent par leur poids et leur enchevêtrement. Avec peine, on réussit à y pratiquer un passage. Un gendarme se glisse à l'intérieur, puis un autre. C'est la fin de la résistance. Le vaillant vicaire apparaît le premier, entre deux représentants de la loi et sort aux acclamations de la foule. Les autres sont expulsés de même.*

Cette vieille porte de Mauny, à l'origine, ouvrait vers un cimetière réservé aux paroissiens du pays de Mauny. Elle se trouve près de la pierre babillarde.

L'inventaire put commencer et selon un protestataire *« l'on pût mettre la saisie au Bon Dieu. On commença par la tour où l'on répertoria une horloge et trois cloches de 1200kg, 1000 kg et 800 kg. Il continua par la nef, le sanctuaire et la sacristie. Le tabernacle contenait un ciboire avec pavillon de soie blanche. Chaque objet fut répertorié, jusqu'au moindre tabouret.*

Pour clore cette rude journée, la grande porte s'ouvrit et les fidèles assistèrent à un salut de réparation.

En Mayenne sur 485 inventaires réalisés, 375 s'accompagnèrent d'incidents et 107 ne purent être menés à bien sans la protection des troupes ou des gendarmes à cheval.